



# Groupement des associations de Céciliennes

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

**SAMEDI 11 mars 2017 à 8h45**  
**Espace Saint –Jean, Fribourg**

### ORDRE DU JOUR

1. Accueil / contrôle des présences / nomination des scrutateurs.
2. P.V. de l'assemblée du 12 mars 2016 à La Roche
3. Rapport du président.
4. Rapport des commissions et du responsable Internet.
5. Présentation des comptes / rapport des vérificateurs / adoption.
6. Nomination des vérificateurs **2016 - 2017** : Part-Dieu et St Udalric  
Présentation d'un suppléant **par l'Association de Fribourg**
7. Renouvellement du comité
8. Proposition de modification de l'art 6 des statuts (Voir attaché)
9. SUISA : rappels et informations
10. Les 10 ans du GAC : Concert et remise des prix
11. La fête TUTTICANTI 2016 : bilan succinct
12. Propositions des associations
13. Divers (organisateur de l'Assemblée 2018: Vallée de la Broye ?)

### 1. Accueil / contrôle des présences / nomination des scrutateurs.

Le président Hubert Carrel accueille et salue les délégués des Associations présentes. Il remercie l'Association de Saint Nicolas (Fribourg) pour l'organisation logistique et l'accueil.

#### Appel des Associations :

Association Ste-Croix	nombre de délégués présents :	1
Association St-Protais	nombre de délégués présents :	2
Association St-Maire	nombre de délégués présents :	3
Association N.-D. des Marches	nombre de délégués présents :	2
Association St-Henri	nombre de délégués présents :	4
Association de Romont	nombre de délégués présents :	4
Association Haute Broye	nombre de délégués présents :	5

Association St-Udalrich	nombre de délégués présents : 2
Association de Saint Nicolas	nombre de délégués présents : 3
Association Vallée de la Broye	nombre de délégués présents : 1
Association de la Part-Dieu	nombre de délégués présents : 5
Association N.-D. de l'Evi	nombre de délégués présents : 2
Ass. St-Laurent Estavayer-le-Lac	nombre de délégués présents : 3

Nombre d'associations valablement représentées : 7

Nombre de délégués présents : 37

Majorité des associations : 7

Majorité des délégués : 19

La parole est donnée à M. le Chanoine Paul Frochaux pour une réflexion et une prière sous la forme d'un chant « Restez avec nous notre Dame » de Pierre Kaelin. Il salue tout le monde et présente brièvement la paroisse de Saint Jean.

Scrutateur : M. Valentin Villard

L'ordre du jour est accepté.

## **2. P.V. de l'assemblée du 12 mars 2016 à La Roche**

Le PV de l'assemblée du 12 mars 2016 a été envoyé par e-mail aux Associations. Un temps est laissé aux délégués pour faire leurs remarques. Aucune remarque n'étant faite, le PV est approuvé par main levée et applaudissements.

## **3. Rapport du président**

Notre comité a tenu 4 séances. Nous avons travaillé sur la suite du concours de composition. Nous avons tenu une réunion avec les présidents et directeurs d'associations, sous la forme de deux ateliers. Le président a fait une petite statistique de la participation des sociétés à l'assemblée FFC : il y a environ 50% de participation. On peut faire mieux.

Il rappelle qu'il est important que les informations, y compris la newsletter de la FFC, passent bien dans toutes les sociétés.

Il remercie tous les délégués présents pour leur précieux travail, ainsi que les membres du comité GAC, les chefs de chœurs...

Il fait encore une réflexion et donne des pistes pour la relève dans nos chorales, qui souffrent souvent d'une baisse d'effectifs. L'important, c'est qu'on montre notre joie de chanter, qu'on fasse envie.

#### **4. Rapport de la commission de musique et liturgie et du responsable Internet.**

La parole est donnée à Francis Volery. La commission a un peu tourné au ralenti cette année, notamment du fait de l'implication des membres dans TUTTICANTI, surtout Bernard Maillard qui est félicité et applaudi.

Francis encourage les chorales à « se défendre ». Il se dit prêt à rester au côté des gens qui sont motivés pour rendre nos chorales vivantes et visibles.

Il favorise l'usage de pièces liturgiques de compositeurs romands, en faisant allusion au chanoine Pasquier, disparu récemment.

Erwin Nussbaumer présente la liste des chœurs du site internet([www.ceciliennes.ch](http://www.ceciliennes.ch) ou [www.chant.ch](http://www.chant.ch)). Il demande aux Associations de bien vouloir tenir à jour cette liste, en distribuant un document permettant de le faire. Il remercie les Associations qui le font régulièrement.

<http://partitions.chant.ch>

user : partitions

pwd : chanter

Le secteur « documentation » sera encore étoffé. Il rappelle comment fonctionne l'agenda des manifestations, ainsi que le lien « MUSICA SACRA » pour l'annonce des oeuvres à la SUISA.

#### **5. Présentation des comptes / rapport des vérificateurs / adoption**

Gérard Gachoud, présente les comptes 2016 - 2017. Ceux-ci font apparaître des charges pour CHF 2887.15 et des produits pour CHF 8795.-

Le bénéfice réalisé s'élève à CHF 5907.85. Au bilan, une fortune de CHF 27466.90

Le président apporte quelques commentaires, notamment au sujet de l'attribution de subventions.

Les vérificateurs des comptes : Marie-Josée Fontaine et François Rime. Les comptes sont approuvés par applaudissements.

À l'unanimité, la cotisation annuelle est maintenue à CHF 300.- par Association.

#### **6. Nomination des vérificateurs 2017-2018 : Part-Dieu et St-Udalric**

Pour les comptes 2017-2018, ce sera M. François Rime (Part-Dieu) et Pierre Benoît Yerly(Saint Udalric) Approbation à l'unanimité.

Suppléante (nommée par l'Association de Fribourg) : Yasmine Konrad

#### **7. Renouvellement du Comité**

Hubert envisage son départ du Comité dans un avenir plus ou moins proche. Il a déjà pris quelques contacts, mais sans succès pour l'instant.

Le comité est renouvelé dans son état actuel.

## 8. Proposition de modification de l'art. 6 des statuts

Le comité de l'Association de la Ste-Croix propose une révision des statuts, avec en particulier une modification de l'article 6 :

### Composition

#### Art. 6

L'assemblée du GAC est l'organe législatif. Elle est constituée par la réunion des délégués des associations affiliées.

~~Chaque association est représentée par~~

~~a) le (la) président(e) ou son (sa) remplaçant(e)~~

~~b) un délégué pastoral (prêtre ou laïc) mandaté par l'équipe pastorale~~

~~c) le (la) responsable musical(e) ou son (sa) remplaçant(e)~~

~~d) deux autres personnes représentant les Céciliennes et désignées par l'assemblée de chaque association~~

Pour délibérer valablement, l'assemblée doit réunir la majorité des associations affiliées.

Deux délégués au moins doivent être présents pour que l'association soit valablement représentée.

Avis du comité : il est d'accord de laisser tomber le représentant pastoral, mais souhaite maintenir au moins 3 délégués nommés par chaque Association.

La discussion est ouverte. On remarque à cette occasion qu'il y a un flou concernant le vote « par association » et le vote « simple » (par délégués). Il faudrait clarifier cela.

Décision : le comité va revoir les statuts et clarifier la situation. Il fera une nouvelle proposition lors de l'assemblée de 2018.

## 9. SUISA : rappels et informations

Rappel : toutes les œuvres chantées doivent être déclarées. Un outil facile à utiliser à cet effet : Musica Sacra (voir infos sur le site [www.ceciliennes.ch](http://www.ceciliennes.ch)).

Toute la musique religieuse est couverte par le forfait payé par les paroisses, de même que les concerts « ordinaires » avec entrée non payante. Par contre, pour les événements spéciaux (grand concert, spectacle...), il est nécessaire d'annoncer à la SUISA.

Francis Volery rappelle la nécessité de déclarer toutes les œuvres. Le nombre d'œuvres déclarées n'influence pas le montant de la redevance. Les présidents d'associations sont invités à rappeler avec insistance cette tâche importante.

## 10. Les 10 ans du GAC : concert et remise des prix

Hubert Carrel rappelle les modalités et le palmarès du concours. Les 6 pièces sont édités par l'AREM (Association Romande des Editeurs de Musique). Emmanuel Pittet et Francis Volery apportent quelques précisions

Nous avons pu enfin mettre sur pied cette remise des prix. La présentation des pièces fera l'objet d'un concert donné par un chœur ad-hoc dirigé par Emmanuel Pittet. Il aura lieu le samedi 6 mai à 20 h en l'église du Christ-Roi à Fribourg et sera suivi d'une

prestation du chœur d'enfants « les Enchanteurs » dirigé par Jocelyne Crausaz. Tout le monde est cordialement invité.

### **11. La Fête TUTTICANTI Bulle 2016 : bilan succinct**

Bernard Maillard en fait un rapport succinct. La fête fut magnifique. 109 sociétés du GAC. Les objectifs de la Fête (proximité des lieux de manifestations, ouverture de la fête à un large public, participation nombreuse des chœurs d'enfants...) ont été atteints, avec un grand succès populaire. Les ateliers mis sur pied par le GAC ont été bien suivis. La messe a eu toute sa place et cet événement doit être maintenu. En résumé, une réussite sur toute la ligne

### **12. Propositions des Associations, discussions**

Aucune proposition.

### **13. Divers**

François Rime fait de la publicité pour la Semaine Romande de Musique et de Liturgie ([www.srml.ch](http://www.srml.ch)). Rappel : le GAC participe financièrement.

Bernard Maillard rappelle l'intervention de Philippe Savoy (député et chef de chœur) à l'assemblée FFC d'Estavayer. Il encourage le GAC à poursuivre dans ce sens.

Francis Volery propose que des ateliers soient mis sur pied par le GAC, pas forcément dans le cadre de la Fêtée FFC. La présidente de Sainte Croix fait part d'une expérience de matinée chantante qui marche bien dans son association et encourage à faire de même au niveau du GAC.

Francis Volery donne des pistes pour la formation continue des chefs de chœurs liturgiques.

Une question de Lucienne Jorand au sujet des médailles Bene Merenti et de la participation à la Confrérie des Médaillés Bene Merenti. Toutes les personnes qui ont reçu la médaille ou autre chose sont invités à faire partie de la Confrérie; délai d'inscription : juin 2017

Un hommage va être rendu dans la Broye à Bernard Ducarroz les 23 et 24 septembre 2017.

**Prochaine assemblée : samedi 10 mars 2018 dans l'Association de la Vallée de Broye**  
(lieu à confirmer)

La séance est levée à 11h10.

Les délégués sont invités à l'apéritif.

Pour le PV : Jean-Michel Monney